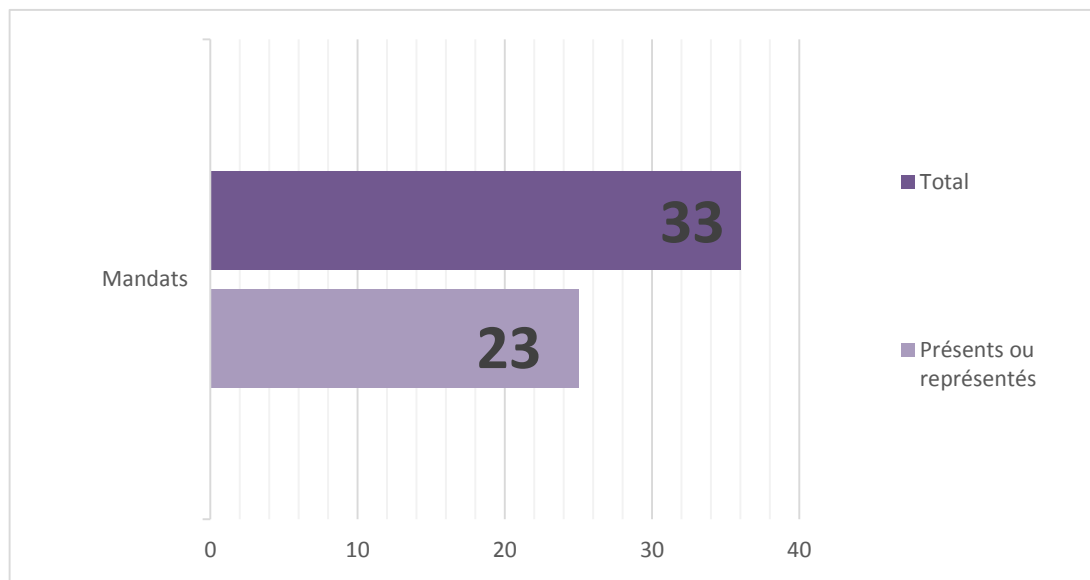


PROCÈS VERBAL

Participation et mandats



Commissions de contrôle

Contrôle des votes

Jean-Louis DEVILLARD – L'Initiative - 75

Henri Portier - AFJB FJT Boulogne – Koufra - 92

Chantal FLEURY – L'Etape - 75

Sadia EL MAHI – Association les Amis de Massabielle - FJT Marie-José - 75

Contrôle des mandats

Lise CORTES – Les Créas – 92

Sophie VINCENT – ALJT – 93/77

Quorum

	Mandats requis	Mandats exprimés	Majorité requise	Majorité exprimée
AGO	1/3	69,7 %	> 50 %	87 à 100%

Rapport d'activité

- *L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport d'activité et en avoir débattu, approuve celui-ci.*

Rapport Moral

- *L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport moral et en avoir débattu, approuve celui-ci.*

Rapport de gestion

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion de Patrick PANNEVEL (Trésorier) et la lecture du rapport général et du rapport spécial de Madame Laure-France TIMAR-SCHUBERT (Commissaire aux comptes), ainsi que les explications fournies par le Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été établis et présentés.

- *En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.*

Affectation du résultat

- *L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat 2016 (8 892 €) en réserves pour projet défini (déménagement).*

Cotisations 2016

- *L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les cotisations régionales 2017 comme suit :*
 - **Membres adhérents personne morale = part fixe 387 € + 0.1432% des produits courants**
 - **Membres associés personne morale = part fixe 387 € + 0,233% des produits courants**
 - **Membres adhérents ou associés personnes physique = 5 €**

L'Assemblée Générale propose aux administrateurs et salariés des associations Marcel Callo et des Amis de Massabielle (FJT Marie José) qui le souhaitent ; de devenir adhérents personne physique de l'URHAJ Ile-de-France, dispensés de cotisation.

Élection des élus régionaux « personnes morales »

- *À l'issue du scrutin, l'Assemblée Générale élit pour trois ans*

GARRAUD FRANCOIS – ALJT (75)

Élection des élus personnes physiques

- *Pas de vote en l'absence de candidat*

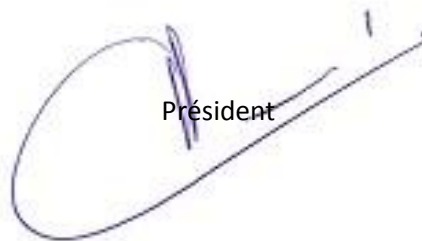
Ratification de la liste des membres du Conseil d'Administration personnalités qualifiées et des délégués départementaux

- *L'Assemblée Générale ratifie la liste des membres du Conseil d'Administration
personnalités qualifiées et des délégués départementaux*

Après épuisement de l'ordre du jour, le Président clôt la séance.

Fait à Paris, le 17 juin 2017

Patrick HOCHEDÉ



Président